



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.org>

09/05/2005: Classification des eaux de baignade en Europe: information des citoyens et soutien au tourisme - Françoise Grossetête, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Intervention de Françoise Grossetête, Vice-Président du Groupe PPE-DE, en session plénière du Parlement européen à Strasbourg, sur la révision de la Directive européenne sur les eaux de baignade:

"Cette directive est essentielle car elle **permet d'avoir une classification commune des eaux de baignade**. Nos concitoyens y sont aussi très attachés.

Depuis la première, qui date de 1976, de nouvelles exigences sont apparues du fait de **l'évolution des connaissances scientifiques**. Ainsi, nous disposons d'une information standard sur des mesures harmonisées : **chaque citoyen bénéficie des mêmes renseignements qu'il soit en Belgique, en Espagne, en France, en Slovénie etc...**

J'aurai **5 remarques** à faire :

1. Il est important de **mettre en place les bonnes mesures visant à l'information du public**.
2. De nombreuses communes ont fait des efforts considérables pour améliorer la qualité de leurs eaux, et **notre législation ne doit surtout pas décourager les initiatives locales. Cette directive doit être applicable**.
3. Des **pollutions imprévues accidentelles** peuvent surgir: des **mesures temporaires d'interdiction** doivent être prises dans ce cas, **sans pour autant entraîner irrévocablement le déclassement du lieu de baignade**.
4. En ce qui concerne les **classifications**, certes **il faut être exigeant** et ne pas tromper sur la qualité des eaux de baignade. **Mais je déplore la disparition de la catégorie intermédiaire appelée "suffisante"**. Cela peut avoir des conséquences graves sur le développement touristique de certaines de nos stations, et il n'est pas bon d'inquiéter les citoyens. Pour autant, **il faut trouver le juste équilibre entre qualité des eaux de baignade et soutien au tourisme**, secteur essentiel de notre économie. Je demande donc le maintien de la classification "suffisante". Certes ce n'est pas une fin en soi mais une étape vers une bonne qualité des eaux de baignade. De même qu'il me paraît **important d'exclure de cette directive les activités de plaisance** au risque de voir disparaître de nos paysages de vacances les surfeurs et les adeptes du kayak, de voile, ski nautique,...
5. Je souhaite aussi que l'on fasse la **distinction entre les eaux côtières et les eaux intérieures**. Elles sont de nature différente et **exigent un traitement différencié**. On sait que l'eau douce et l'eau de mer salée ont des caractéristiques distinctes. Nous attendons donc les résultats de l'étude épidémiologique européenne pour évaluer ces différences. Mais surtout, notre devoir est de tout faire pour **éviter les pollutions marines dues aux accidents ou aux dégazages qui pénalisent trop souvent nos stations balnéaires**.

Pour toute information:

**Françoise Grossetête, Député européen, Tél: + 333 88 17 79 52
Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90**

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.org/>